Missiles au Rwanda : la révélation de Libération est un "pétard mouillé"

@rib News, 04/06/2012 â€“ Source BelgaLa Â«Â rÃ©vÃ©lationÂ Â» par le journal franÃ§ais LibÃ©ration de la prÃ©sence de mi
antiaÃ©riens Mistral dans l'arsenal de l'armÃ©e rwandaise Ã la veille du gÃ©nocide de 1994 a Ã©tÃ© contestÃ©e par d'ancien
Casques bleus belges prÃ©sents au Rwanda Ã cette Ã©poque.Â«Â Ce prÃ©tendu scoop n'est en rÃ©alitÃ© qu'un pÃ©tard mo
rien de plusÂ Â», a affirmÃ© dimanche le colonel Ã la retraite Luc Marchal, qui commandait Ã l'Ã©poque le secteur Kigali de la
Mission des Nations unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR).
Selon LibÃ©ration, une liste rÃ©vÃ©lant la prÃ©sence de ces missiles sol-air de fabrication franÃ§aise - dÃ©couverte par une
journaliste britannique, Linda Melvern, dans les archives de l'ONU - a Ã©tÃ© remise jeudi aux juges Marc TrÃ©vidic et
Nathalie Poux par les avocats des personnalitÃ©s rwandaises mises en examen (inculpÃ©es) dans cette affaire en France
pour leur implication prÃ©sumÃ©e dans l'attentat contre l'avion du prÃ©sident rwandais JuvÃ©nal Habyarimana, pilotÃ© par un
Ã©quipage franÃ§ais.Â«Â Ce fameux document soi-disant dÃ©couvert "par hasard" par Linda Melvern est connu depuis
longtemps. Il a Ã©tÃ© discutÃ© au Tribunal (pÃ©nal international sur le Rwanda, TPIR) d'Arusha (Tanzanie) il y a dÃ©jÃ pas m
d'annÃ©es et classÃ© comme non pertinentÂ Â», a soulignÃ© le colonel Marchal.L'ancien Â«Â numÃ©ro deuxÂ Â» de la force
onusienne au Rwanda - tout comme un autre ex-Casque bleu belge souhaitant rester anonyme - Ã©met de sÃ©rieux doutes
sur la possession de tels missiles par les Forces armÃ©es rwandaises (FAR) en 1994.Â«Â Il est Ã©vident que si les FAR
disposaient de SAM type Mistral, je n'aurais pas pu ne pas le savoirÂ Â», a assurÃ© l'ex-officier.Deux missiles antiaÃ©riens
ont servi Ã commettre l'attentat du 6 avril 1994 contre le Falcon 50 du prÃ©sident Habyarimana, considÃ©rÃ© comme le
dÃ©clencheur du gÃ©nocide rwandais, qui en cent jours a coÃ»tÃ© la vie Ã 800.000 personnes selon l'ONU. Il a aussi
indirectement causÃ© la mort de dix Casques bleus belges, assassinÃ©s le lendemain Ã Kigali.Selon le colonel Marchal,
Â«Â possÃ©der simplement des missiles sol-air est une ineptie car cela implique toute une chaÃ®ne logistique et une
infrastructure d'entraÃ®nement adaptÃ©es, ce qui n'Ã©tait pas le casÂ Â». Â«Â L'aptitude au tir exige un entraÃ®nement trÃ¨s,
trÃ¨s rÃ©gulier sur simulateur Ã dÃ©faut de pouvoir procÃ©der Ã des tirs rÃ©els, or ce genre d'infrastructure n'existait pasÂ Â»
il ajoutÃ©.Un point de vue partagÃ© par un autre ex-Casque bleu de la MINUAR qui l'a confiÃ© samedi soir sous le couvert de
l'anonymat. Â«Â A ma connaissance, ce genre d'Ã©quipements n'Ã©tait pas entreposÃ© dans les dÃ©pÃ´ts de munitionsÂ Â» d
FAR, a-t-il dit.Le colonel Marchal rejette aussi l'argument selon lequel les missiles auraient Ã©tÃ© cachÃ©s en dehors de la
zone de consignation des armes Ã©tablie par l'ONU autour Kigali (KWSA).Â«Â Pareil argument ne tient pas la route Ã©tant
donnÃ© que tous les organes de dÃ©cision se trouvaient Ã Kigali (tout comme le bataillon de la rÃ©bellion du Front patriotique
rwandais, le FPR dÃ©sormais au pouvoir) et donc que si la prÃ©sence de missiles sol-air se justifiait quelque part c'Ã©tait
bien dans la capitale et non ailleursÂ Â».Le colonel Marchal a encore expliquÃ© que le document citÃ© par LibÃ©ration Â«Â a Ã
Ã©tabli par le capitaine Sean Moorhouse, qui faisait partie de la MINUAR 2 - mise sur pied le 8 juin 1994, deux mois
aprÃ¨s le dÃ©but du gÃ©nocideÂ Â». Â«Â Il a Ã©tÃ© rÃ©digÃ© aprÃ¨s le gÃ©nocide sur base d'informations "non vÃ©rifiÃ©es"
Human Rights Watch et qui se sont rÃ©vÃ©lÃ©es non fondÃ©esÂ Â», a ajoutÃ© l'ex-officier belge.Selon lui, le capitaine Moorh
a lui-mÃªme Â«Â confirmÃ© que son document Ã©tait basÃ© sur des rumeurs qui circulaient Ã Kigali Ã l'Ã©poque et qu'il cons
ces rumeurs comme fantaisistesÂ Â».